



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hypersélection des étudiants en médecine

Question écrite n° 7523

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème d'hypersélection des étudiants en médecine et les besoins importants de renouvellement de la population médicale. Le système de sélection en première année de médecine en France est très compétitif et entraîne souvent une réorientation difficile pour les étudiants qui n'ont pas réussi à passer le cap de la première année. Cette sélection est souvent justifiée par la nécessité de maintenir un haut niveau de compétence chez les futurs professionnels de santé. Cependant, il est vrai que ce système d'hypersélection peut avoir des conséquences négatives sur les étudiants. En rejetant des étudiants de bon niveau et motivés, cela peut décourager certains d'entre eux à poursuivre des études dans ce domaine, ou les amener à chercher des alternatives à l'étranger. De plus, le coût élevé des préparations privées peut favoriser les étudiants les plus favorisés financièrement, créant ainsi des inégalités dans l'accès à la formation médicale. Des alternatives pourraient être envisagées, telles qu'une sélection plus progressive sur plusieurs années ou une formation médicale plus inclusive. Cela pourrait permettre à un plus grand nombre d'étudiants motivés de suivre des études de médecine, tout en maintenant un haut niveau de compétence dans la profession. Il est important de trouver un équilibre entre la nécessité de sélectionner les meilleurs candidats et l'importance de former suffisamment de médecins pour répondre au problème de vieillissement de la démographie médicale. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7523

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3777

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)